

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-162**
OBJET : **BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021**
Nomenclature : **7.1.2**

| | |
|---|--|
| <p>En exercice : 29</p> <p>Présents : 24</p> <p>Pouvoirs : 5</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 29</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : 2021 Budget commune - Budget primitif 2021 Annexe.pdf</p> | <p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p> <p>Les membres ayant donné un pouvoir : Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.</p> |
|---|--|

Rapporteur : Isabelle GROLLEAU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Il prend également en compte le résultat de l'exercice 2020 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2021 du budget commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement..... 11 510 380.98€

Section d'investissement :

En recettes : 7 268 154.67€

En dépenses 6 519 587.43€

Soit un excédent de 748 567.24€

Dont restes à réaliser :

En recettes 184 865.00€

En dépenses..... 1 041 837.43€

Le conseil municipal est invité à :

- VOTER le budget primitif 2021 du budget commune.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN,
Gwenn BOULZENEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021
Alain ROYER, Maire

